

Examen professionnel d'accompagnante socioprofessionnelle / d'accompagnant socioprofessionnel

Année 2026

Partie de l'examen 1 : Réflexion sur les compétences

Tâche 1 Rapport de réflexion

Durée de l'examen 3 mois

Date limite de soumission 2 août 2026

Tâche 2 Présentation et entretien professionnel

Durée de l'examen 35 minutes (installation comprise)

Nous vous souhaitons plein succès !

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 2 sur 8
--	-----------------------------------	--------------

Enoncé de la tâche

L'épreuve 1, intitulée « Réflexion sur les compétences », se compose de deux parties, à savoir d'un rapport de réflexion écrit et d'une présentation suivie d'un entretien professionnel. Vous trouverez ci-dessous les « énoncés des tâches » pour les deux parties, avec le détail des exigences en termes de contenu et de forme, ainsi que les critères d'évaluation.

1. Rapport de réflexion

Par le rapport de réflexion, vous montrez qu'en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le, vous exercez votre mission avec compétence et réflexion, et ce faisant, que vous vous référez à des théories, à des concepts et à des méthodes spécifiques à la fonction d'accompagnant-e socioprofessionnel-le.

Contenu du travail

Le rapport est structuré comme suit :

1. Du premier marché du travail à la profession d'accompagnant-e socioprofessionnel-le

Décrivez quatre tâches concrètes essentielles accomplies tant dans votre ancien environnement de travail sur le marché du travail primaire que dans votre activité actuelle d'accompagnant-e socioprofessionnel-le. Réfléchissez aux différences et montrez en quoi ces tâches ont évolué dans votre nouvelle profession d'accompagnant-e socioprofessionnel-le par rapport à votre activité précédente.

2. Les bénéficiaires au quotidien

Présentez deux bénéficiaires. Quelles sont les impacts de leur handicap sur le travail et quels comportements spécifiques les caractérisent ? Quelles conclusions en tirez-vous pour définir et construire votre accompagnement socioprofessionnel ? De quelles compétences et contexte avez-vous besoin pour mener à bien votre mission de manière professionnelle ?

Justifiez vos propos.

3. Auto-évaluation et évaluation par des tiers

Décrivez trois de vos points forts et trois de vos points d'amélioration que vous avez identifiés durant l'accompagnement de ces deux bénéficiaires. Recueillez les retours de deux personnes (bénéficiaires, collègues, supérieur-e-s hiérarchiques, prescripteur-e-s, etc.) concernant votre activité d'accompagnant-e socioprofessionnel-le. Demandez-leur quels sont vos points forts et vos points d'amélioration dans le travail avec vos bénéficiaires. Expliquez les éventuels parallèles ou différences entre votre auto-évaluation et les évaluations externes décrites. Tirez des conclusions de cette comparaison.

4. Application dans des situations concrètes

À l'aide d'une situation dans l'accompagnement de vos deux bénéficiaires, montrez comment vous mettez en œuvre vos points forts/compétences identifiés au chapitre 3. Expliquez comment vous utilisez des modèles théoriques et des méthodes spécifiques dans ces situations.

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 3 sur 8
--	-----------------------------------	--------------

5. Conclusion

Tirez les principales conclusions des chapitres précédents. Formulez une conclusion personnelle concernant votre identité professionnelle en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le et identifiez vos perspectives de développement futur.

Bibliographie

Liste des illustrations

Annexe(s)

Déclaration de travail autonome

Exigences formelles

Nombre de caractères

Le rapport compte entre 23 500 et 27 500 caractères, espaces et zones de texte, notes de bas de page ou de fin compris. Ne sont pas incluses la page de titre, la bibliographie, la liste des illustrations, les annexes et la déclaration de travail autonome. Sur la déclaration de travail autonome, insérez le nombre de caractères à partir de Word sous la forme d'une capture d'écran. **Si le nombre de caractères prescrit n'est pas atteint ou est dépassé, la partie d'examen 1.1 est évaluée avec la note 1.**

Le contenu des annexes ne sera pas évalué.

Page de titre

La page contient le titre du document – « Rapport de réflexion pour l'examen professionnel de l'accompagnant-e socioprofessionnel-le » –, Examen professionnel d'octobre 2026, nom, prénom, numéro de candidat-e courriel et date de soumission.

Mode de citation

Le mode de citation, fidèle à la lettre et fidèle au sens, correspond à une procédure courante et remplit le critère de transparence. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque. Elles contiennent les informations suivantes :

Nom, prénom de l'auteur-e, année de parution, titre de la publication, lieu, édition

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans le rapport sont présentes dans la bibliographie.

Les documents non publiés ou les supports de cours ne sont pas considérés comme des sources, car ils ne peuvent pas être consultés par les experts-e-s.

Les illustrations, telles que les images, les graphiques, les tableaux, etc. doivent être accompagnées d'un titre et la source correspondante doit être mentionnée dans la liste des illustrations. L'accord de publication signé pour des photos doit être fourni en annexe.

Lors de sources provenant d'internet, il faut s'assurer que le lien indiqué conduit à la page correspondante.

Toute utilisation éventuelle de l'IA dans le cadre de la rédaction du présent rapport de réflexion doit être consignée sous forme de tableau en annexe. Ce tableau doit contenir les informations

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 4 sur 8
--	-----------------------------------	--------------

suivantes : quel passage du texte (référence de page) a été traité, avec quel outil basé sur l'IA et dans quel but.

Protection des données

Le strict respect de la protection des données doit être assuré.

Toutes les données à caractère personnel et les informations relatives à l'institution doivent être anonymisées. Le respect de la protection des données est également obligatoire lors de l'utilisation de l'IA.

Ecriture inclusive

Le rapport de réflexion est rédigé dans un langage inclusif.

Plagiat

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen (voir guide de la partie 1 de l'examen).

Soumission

Le dernier délai de soumission est le **2 août 2026**.

En cas de soumission tardive du rapport de réflexion, l'admission à l'examen professionnel est annulée ; des frais seront facturés au-à la candidat-e.

Le rapport de réflexion peut être déposé sur le portail des candidat-e-s à la rubrique « Soumission du rapport de réflexion » du 15 juin au 2 août 2026. Le rapport de réflexion doit être transmis sous forme de fichier Word et de fichier PDF. Le fichier PDF doit contenir l'intégralité du travail, y compris toutes les annexes, les images, le contrôle du nombre de caractères et la déclaration de travail autonome. Le fichier Word comprend exclusivement les chapitres 1 à 5 (= base pour le contrôle des caractères et la vérification du plagiat). Les documents doivent être nommés comme suit :

Numéro de candidat-e_Nom Prénom_Rapport de réflexion_EP ASP_2026.

Les rapports de réflexion reçus sont vérifiés chaque semaine et leur réception est confirmée par courriel.

Critères d'évaluation

Le rapport de réflexion est évalué selon les critères suivants :

Critère 1.1 : qualité de l'élaboration du chapitre 1

- Les quatre tâches relevant de l'ancien et de l'actuel domaine d'activité sont décrites de manière concrète.
- Les changements concernant ces quatre tâches sont clairement mis en évidence. Les différences mentionnées sont compréhensibles et professionnellement pertinentes.

Nombre maximal de points : 6 points

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 5 sur 8
---	-----------------------------------	--------------

Critère 1.2 : qualité de l'élaboration du chapitre 2

- Les impacts du handicap et les comportements des bénéficiaires sont décrits de manière pertinente.
- Les conclusions sont essentielles pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires.
- Les compétences et le contexte décrits permettent un accompagnement professionnel.
- Les affirmations sont étayées par des réflexions techniquement convaincantes.

Nombre maximal de points : 12 points

Critère 1.3 : qualité de l'élaboration du chapitre 3

- L'analyse des trois points forts et points d'amélioration personnels est présentée de manière convaincante.
- Les retours de deux autres personnes impliquées mettent en évidence des points forts et des points d'amélioration essentiels pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- Toutes les similitudes et toutes les différences entre l'auto-évaluation et l'évaluation par des tiers sont clairement mises en évidence.
- Les conclusions tirées de la comparaison entre l'auto-évaluation et l'évaluation par des tiers sont pertinentes et essentielles pour l'accompagnement socioprofessionnel des personnes concernées.

Nombre maximal de points : 12 points

Critère 1.4 : qualité de l'élaboration du chapitre 4

- Dans les deux situations présentées, le-la candidat-e démontre son approche socioprofessionnelle. Le lien avec ses propres compétences est explicitement mis en évidence.
- Les modèles théoriques utilisés dans la première situation sont pertinents et appliqués de manière techniquement correcte.
- Les modèles théoriques utilisés dans la deuxième situation sont pertinents et appliqués de manière techniquement correcte.

Nombre maximal de points : 9 points

Critère 1.5 : qualité de l'élaboration du chapitre 5

- Des conclusions essentielles sont tirées des chapitres précédents.
- La conclusion personnelle fait référence à une réflexion approfondie sur sa propre identité professionnelle.
- Différentes perspectives du développement personnel sont présentées. Le lien avec les conclusions des chapitres et la conclusion personnelle est évident.

Nombre maximal de points : 9 points

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 6 sur 8
--	-----------------------------------	--------------

Critère 2 : prise en compte des conditions-cadre de la tâche

- La structure des différents chapitres est identifiable et compréhensible. Un fil rouge est reconnaissable.
- La bibliographie est complète et conforme aux exigences.
- Les citations ou/et les paraphrases sont correctement réalisées.
- Le rapport de réflexion est rédigé avec soin, la rédaction est compréhensible, précise et dans un langage inclusif.
- La protection des données a été respectée. Le non-respect de ce critère entraîne une déduction de 3 points.

Nombre maximal de points : 12 points

2. Présentation et entretien professionnel

Dans le cadre des examens oraux, vous démontrez que vous avez mené une réflexion approfondie sur votre rôle d'accompagnant-e socioprofessionnel-le et que vous pouvez maîtriser des situations pratiques concrètes avec professionnalisme. Cette épreuve comprend une présentation des principaux constats tirés de votre rapport de réflexion, des questions d'approfondissement des expert-e-s sur le rapport de réflexion ou sur la présentation ainsi qu'un entretien professionnel portant sur une situation pratique dans votre entreprise.

Cette partie de l'examen dure 35 minutes, y compris 5 minutes qui sont à votre disposition pour vous installer et mettre en place votre présentation.

Enoncé de la tâche

Préparez une présentation d'environ 10 minutes. Dans celle-ci, présentez les aspects professionnels pertinents de la réflexion sur votre accompagnement socioprofessionnel ainsi que les principales conclusions tirées du rapport de réflexion. Justifiez leur importance pour votre identité professionnelle d'accompagnant-e socioprofessionnel-le et présentez des perspectives pour votre pratique professionnelle future. Indiquez les changements ou adaptations qui en ont découlé dans votre travail quotidien d'accompagnant-e socioprofessionnel-le. Dans votre préparation, prenez en compte que les expert-e-s présent-e-s ont lu votre rapport de réflexion et que son contenu est connu d'eux/elles.

Un « visualizer », un flipchart et un panneau d'affichage sont mis à disposition pour la présentation.

Si vous souhaitez utiliser un « beamer », un appareil équipé d'une connexion HDMI est à votre disposition. Vous devez apporter un ordinateur portable personnel. L'organisation de l'examen n'assume aucune responsabilité quant à la compatibilité des appareils. **Les contenus présentés de cette manière seront également fournis aux expert-e-s au format papier.**

À l'issue de la présentation, les deux expert-e-s posent des questions d'approfondissement et de concrétisation sur le rapport de réflexion et sur la présentation.

La dernière partie consiste en un entretien professionnel avec les expert-e-s aux examens. Celui-ci portera sur votre démarche dans le cadre d'une action concrète présentée dans votre rapport de réflexion. Cette partie vise à vous permettre de démontrer que vous avez un niveau élevé d'expertise dans votre champ professionnel et que vous pouvez réagir aux remarques et aux questions des expert-e-s avec pertinence et assurance.

À l'issue de cette épreuve, vous remettrez aux expert-e-s l'ensemble des documents utilisés.

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 7 sur 8
---	-----------------------------------	--------------

Déroulement temporel

- Mise en place : 5 minutes
- Présentation du rapport de réflexion : 8-10 minutes
- Questions d'approfondissement et de concrétisation : env. 10 minutes
- Action dans des situations pratiques concrètes : env. 10 minutes
- **Total : 35 minutes**

La convocation vous parviendra 4 semaines avant l'examen ; il y sera mentionné l'heure exacte et le lieu de l'examen oral relatif à la partie 1.2 de l'examen.

Critères d'évaluation

La présentation et l'entretien professionnel seront évalués selon les critères suivants :

Critère 1 : structure et qualité du contenu de la présentation

- L'exposé est mené de manière professionnelle, autrement dit le-la candidat-e a un bon contact avec le public, s'exprime avec aisance et assurance, réussit à convaincre et respecte le temps imparti.
- Les supports visuels utilisés répondent à des attentes professionnelles, autrement dit, ils favorisent la compréhension des contenus présentés, notamment en étant lisibles et clairs.
- La structure de la présentation est logique ; les objectifs formulés au début sont atteints.
- La réflexion de ses actions en tant qu'ASP est correctement justifiée. Une attitude centrée sur les bénéficiaires est visible.
- La présentation se réfère aux conclusions du rapport de réflexion, elles sont significatives pour le travail des ASP.

Nombre maximal de points : 15 points

Critère 2 : qualité des réponses aux questions d'approfondissement

- À la première question des expert-e-s, le-la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.
- À la deuxième question des expert-e-s, le-la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.
- À la troisième question des expert-e-s, le-la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.

Nombre maximal de points : 9 points

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2026 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat-e	Page 8 sur 8
---	-----------------------------------	--------------

Critère 3 : action dans des situations pratiques concrètes

- Le-la candidat-e présente de manière approfondie la démarche concrète qu'il-elle a mise en œuvre dans la situation pratique abordée.
- Le-la candidat-e propose des alternatives et des possibilités d'optimisation des actions discutées.
- Le-la candidat-e sait tirer parti des remarques des expert-e-s et peut évoquer de nouvelles idées pour sa pratique.
- Le-la candidat-e adopte une posture professionnelle d'ASP.

Nombre maximal de points : 12 points